

CARNET

Carole Guinchard est la nouvelle directrice marketing & communication des Vins de Provence

Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP) renforce son équipe avec l'arrivée de Carole Guinchard, nommée directrice marketing & communication. Cette spécialiste du marketing stratégique et de la communication, précédemment directrice des marques du pôle apéritif de la société Ricard, aura notamment la mission de déployer la stratégie de marque des Vins de Provence.

Âgée de 46 ans et diplômée de l'ESCP Business School, Carole Guinchard est une spécialiste de la stratégie de marque. Passée dans de grands groupes, elle a été chef de produit, chef de groupe puis directrice des marques du pôle apéritif de la société Ricard, en charge de la gestion stratégique et opérationnelle de plusieurs marques emblématiques. Elle y coordonnait une équipe de douze personnes.

Conforter le leadership des Vins de Provence dans la catégorie des marques premium

L'arrivée de Carole Guinchard s'inscrit dans le déploiement d'un nouveau plan stratégique visant, en trois ans, à renforcer le leadership des Vins de Provence dans la catégorie des marques premium, en France et à l'international. Ce plan, présenté en décembre dernier, est structuré en cinq axes, parmi lesquels la consolidation de la position de référent sur la couleur rosé et la coordination de la stratégie de montée en gamme mais aussi la valorisation de l'offre œnotouristique et la transition agro-écologique.

Un projet « porteur de sens »

« Les Vins de Provence, c'est une marque qui dispose d'un capital symbolique exceptionnel, observe Carole Guinchard. Le plan stratégique vise donc à consolider ce capital mais aussi à le développer. Il s'agit d'un projet ambitieux et porteur de sens, avec des implications économiques, territoriales, environnementales et sociales. C'est un projet qui va faire grandir les Vins de Provence et au-delà toute la région. »



LES VINS DE PROVENCE, LE GRAND VIGNOBLE DES VINS ROSÉS

Le vignoble des Vins de Provence, le plus ancien de France, s'étend entre Méditerranée et Alpes sur près de 200 kilomètres de long à travers les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Il est constitué de trois appellations d'origine contrôlée : l'AOC Côtes de Provence, l'AOC Coteaux d'Aix-en-Provence et l'AOC Coteaux Varois en Provence. Le rosé est la spécialité historique du vignoble, dont il couvre aujourd'hui 91 % de la production. www.vinsdeprovence.com